

 26, 27 ET 28 MAI 2021

## RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VISIOCONFÉRENCE

BOD/2021/05 DOC 05

POUR DÉCISION

### CADRE DE RÉSULTATS DU GPE 2025

*Remarques : Les documents sont de nature délibérative et, conformément à la politique de transparence du GPE, sont considérés comme des documents publics uniquement après leur examen par l'instance de gouvernance pertinente. Il est entendu que les membres distribueront, à des fins de consultation, les documents aux membres de leurs groupes constitutifs avant leur examen, à l'exception des documents confidentiels.*

#### **Principaux points à examiner :**

Lors de sa première réunion du 27 avril 2021, le Comité de la performance, de l'impact et de l'apprentissage (PILC) a discuté du cadre de résultats du GPE 2025. Le Comité a largement appuyé le cadre, sa structure à deux niveaux et les principes de simplicité et d'utilisation dans la prise de décision. En outre, les points clés suivants ont été mis en évidence:

- Accord sur l'utilisation des cibles basées sur les ODD pour 2025 pour les indicateurs au niveau des objectifs, en mettant l'accent sur la garantie que les niveaux de référence et les cibles reflètent l'impact du COVID-19 sur les systèmes éducatifs.
- Un appel à collecter, analyser et rendre compte des données sur la contribution des subventions du GPE aux résultats au niveau des objectifs.
- Des suggestions pour inclure des indicateurs dans des domaines tels que l'apprentissage numérique, la participation des jeunes, les femmes dans le personnel enseignant, les systèmes éducatifs résilients et la parentalité, tout en notant que les données internationales périodiquement mises à jour sur ces indicateurs ne sont pas facilement disponibles.
- Accent sur la nécessité d'aligner le modèle opérationnel du GPE et le cadre de résultats, afin de garantir que le modèle opérationnel soutient la capacité des données des pays à améliorer la disponibilité et l'actualité des données sur les indicateurs clés tels que les résultats d'apprentissage.

## Objectif

1. Il est demandé au Conseil d'approuver le Cadre de résultats du GPE 2025.
2. Le Cadre de résultats sert à « télégraphier » les résultats du GPE et à soutenir la prise de décisions stratégiques et renforcer la transparence en permettant au Partenariat de suivre les progrès dans les principaux domaines couverts par sa stratégie. Pour atteindre cet objectif, le Cadre:
  - a. Soutenir les décisions et les actions claires de la part du Conseil d'administration du GPE, de ses comités et du Secrétariat, grâce à des rapports annuels, ainsi que d'autres informations clés provenant à la fois des flux de suivi et d'évaluation du cadre de MEL,
  - b. Communiquer de manière transparente et claire les résultats obtenus par le GPE à un vaste auditoire.

## Décision recommandée

**BOD/2021/05-XX – Cadre de résultats du GPE 2025.** S'agissant de la décision énoncée dans le document [BOD/2020/11/12-08](#), le Conseil d'administration :

1. Approuve le Cadre de résultats du GPE 2025, tel qu'il figure à l'annexe B du document BOD/2021/05 DOC 05, et demande au Secrétariat de formuler des méthodes d'établissement d'indicateurs, de valeurs de référence, de jalons et de cibles pour ledit Cadre, selon que de besoin ;
2. Demande en outre au Secrétariat d'élaborer une approche de suivi des subventions et des pactes qui fournisse les données nécessaires sur la performance et les réalisations des subventions et des processus du GPE dans les domaines prioritaires et des besoins du GPE 2025, et de communiquer ces données dans les rapports annuels sur les résultats.

## Contexte et vue d'ensemble

3. En décembre 2020, le Conseil a approuvé la stratégie du GPE 2025, comme indiqué dans le document [BOD/2020/11/12 DOC 11](#), ainsi que le [Modèle opérationnel](#) et le [Cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage \(SEA\)](#) pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie.
4. Le Cadre de résultats constitue un pilier du Cadre de SEA, qui couvre le suivi et les évaluations des financements. Le Cadre de résultats se fonde sur un sous-

ensemble de ces informations pour donner une idée globale des progrès du GPE par rapport aux objectifs du GPE 2025.

5. Le Cadre de résultats a pour objet de « télégraphier » les résultats du GPE ; il constitue donc un pilier du Cadre de SEA mais concerne uniquement certaines des dimensions des axes prioritaires du GPE 2025 et la performance du Modèle opérationnel. Les informations portées dans le Cadre de résultats proviendront des données produites par le suivi et les évaluations des financements présentées dans les rapports annuels sur les résultats, en vue de leur utilisation à l'appui de la prise de décisions à tous les niveaux du Partenariat.
6. L'annexe A décrit la structure du Cadre de résultats et la manière dont il doit être utilisé aux fins de la présentation de résultats de plus vaste portée, tandis que l'annexe B présente le Cadre de résultats proposé. De plus, d'appendices contenant des informations supplémentaires sont [accessibles à partir du portail de la gouvernance.](#)

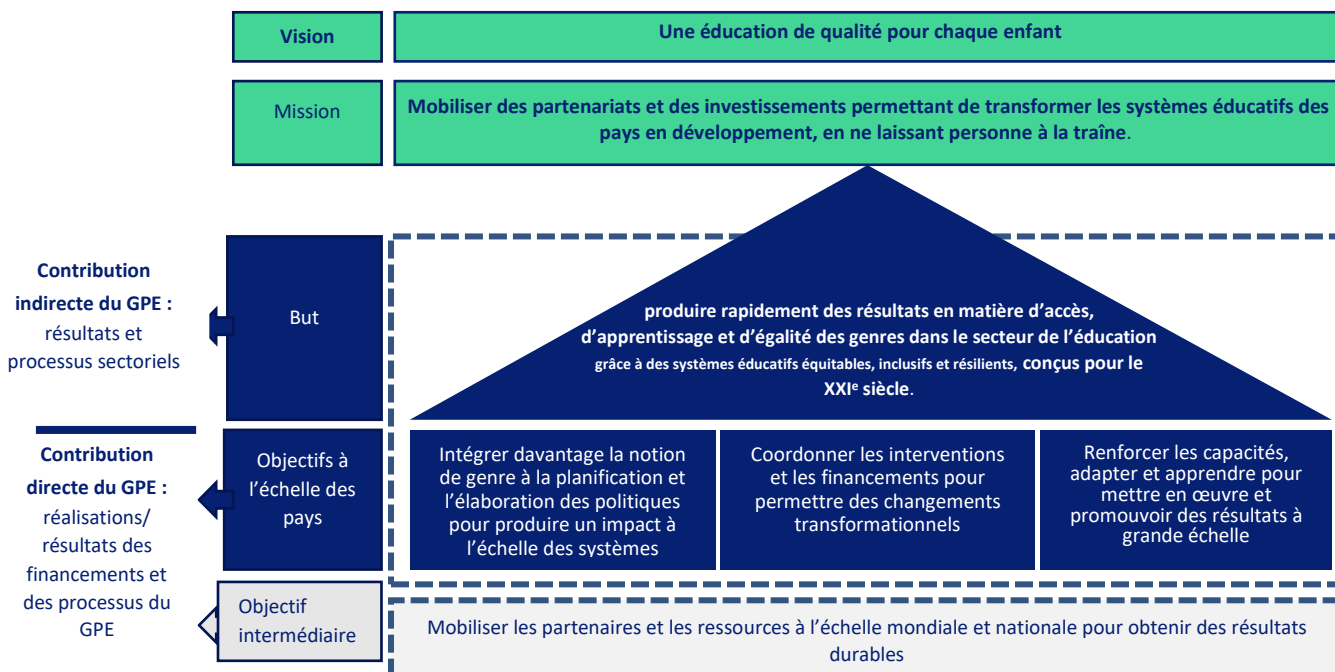
### **Annexe A – Structure du Cadre de résultats du GPE 2025 et emploi de ce cadre pour la présentation de résultats de plus vaste portée**

### **Annexe B – Cadre de résultats du GPE 2025**

## Annexe A : Structure du Cadre de résultats du GPE 2025 et emploi de ce cadre pour la présentation de résultats de plus vaste portée

1. Le Cadre de résultats de 2025 est conforme au cadre stratégique présenté dans le document [BOD/2020/11/12 DOC 11](#) (vision, mission, but et objectifs approuvés par le Conseil). Les trois niveaux du Cadre de résultats suivent donc la structure du cadre stratégique comme indiqué dans le graphique 1.

**Graphique 1 :** La structure du Cadre de résultats suit le cadre stratégique du GPE 2025



2. Le Cadre de résultats, décrit en détail à l'annexe B, propose au total 18 indicateurs : huit d'entre eux ont pour objet de retracer les progrès obtenus au niveau sectoriel en direction du but du GPE 2025, six autres se rapportent aux objectifs à l'échelle des pays et les quatre derniers concernent l'objectif intermédiaire. Le Cadre de résultats présentera les indicateurs par pays et par caractéristique (en différenciant, par exemple, les pays en fonction de leur situation de fragilité ou les enfants en fonction de leur sexe ou de leur situation au regard du handicap), selon les données disponibles. Les indicateurs basés sur les données des enquêtes auprès des ménages comprendront également une ventilation par lieu et par statut socio-économique, le cas échéant.

## Raison d'être de chaque niveau du Cadre de résultats du GPE 2025 au regard des enseignements tirés du Cadre de résultats du GPE 2020

**3. Indicateurs des axes prioritaires au niveau du but.** Le Cadre de résultats de 2025 comprend des indicateurs qui mesurent les progrès accomplis au niveau sectoriel dans tous les axes prioritaires au niveau du but. Chaque axe prioritaire inclut un ou deux indicateurs des objectifs de développement durable (ODD) qui, pour la plupart, s'inscrivent dans le droit fil du GPE 2020. (Par exemple, le Cadre de résultats actuel utilise les mêmes grands indicateurs et sources de données que ceux employés durant la période couverte par la stratégie du GPE 2020.) Un mécanisme de production de données sera intégré dans le modèle opérationnel de manière à permettre de remédier aux lacunes des données relatives aux indicateurs des ODD, notamment pour l'égalité des genres et un apprentissage de qualité, inclus dans les principaux axes prioritaires. Contrairement à celui du GPE 2020, le Cadre de résultats ne contient aucun jalon annuel propre au but du GPE. Les progrès seront en fait évalués en direction de cibles convenues à l'échelle mondiale/régionale, le cas échéant (par exemple en utilisant les références mises au point par le GEM de l'ISU pour les indicateurs des ODD de manière à établir les cibles « escomptées » pour les pays partenaires du GPE et suivre les progrès à l'horizon 2025). Ces objectifs refléteront l'impact du COVID-19 sur les systèmes éducatifs à mesure que les données seront disponibles. Les cibles pour les indicateurs au niveau des objectifs seront ventilées par pays partenaires touchés par la fragilité et les conflits, par sexe et par d'autres catégories, lorsque celles-ci sont disponibles à partir d'exercices mondiaux / régionaux de définition d'objectifs.

**4. Indicateurs concernant les objectifs à l'échelle des pays.** Les indicateurs relatifs aux objectifs à l'échelle des pays permettront de mesurer les résultats et les réalisations obtenus grâce aux financements et aux processus du GPE au niveau des pays. Ces indicateurs de « niveau méso » sont donc conçus de manière à produire des informations sur l'efficacité des instruments du GPE pour contribuer aux résultats au niveau du système. Ils seront établis à partir de données et d'informations générées par le modèle opérationnel et permettront de mesurer la contribution directe des leviers du GPE en ce qui concerne : i) les réformes encouragées par les financements complémentaires accordés dans les domaines des prérequis du modèle opérationnel au titre de conditions systémiques (voir le [document du Conseil sur le modèle opérationnel du GPE 2025](#)) ; ii) le renforcement des capacités grâce aux financements pour le renforcement des capacités du système dans les domaines visés par les objectifs du GPE 2025 au niveau des pays ; iii) la mise en œuvre (ou l'appui à la mise en œuvre) de politiques/programmes porteurs

de transformations grâce aux financements pour la transformation du système (STG) (qui ont pour objet de promouvoir des améliorations porteuses de transformations dans les axes prioritaires du but).

**5. Indicateurs concernant l'objectif intermédiaire** – Le Cadre de résultats du GPE 2025 comprend des indicateurs permettant de mesurer tous les domaines visés par l'objectif intermédiaire, notamment : i) « la transformation en un partenariat d'apprentissage » grâce un indicateur couvrant la manière dont l'apprentissage, appuyé par le programme du Partage des connaissances et de l'innovation qui est spécifiquement axé sur l'apprentissage à l'échelle du partenariat, est pris en compte dans les plans et les politiques des pays ; ii) l'efficacité avec laquelle les capacités stratégiques financées par le GPE appuient le renforcement des capacités dans les pays, et le montant des cofinancements extérieurs mobilisés grâce aux mécanismes de financement novateurs du GPE ; iii) l'efficacité avec laquelle l'action de plaidoyer appuyée par le GPE, telle que mesurée par un indicateur du rôle de plaidoyer, financée par L'éducation à voix haute influence les plans et les politiques des pays; et iv) les financements des bailleurs de fonds. Le Cadre de résultats ne comprendra aucun indicateur sur la performance du Secrétariat. Cette dernière fera l'objet d'un suivi distinct présenté dans des rapports sur le programme de travail du Secrétariat et le cadre de gestion des risques du GPE.

### **Projections du Plaidoyer en faveur de l'investissement et cibles des indicateurs du Cadre de résultats du GPE**

6. Le Plaidoyer en faveur de l'investissement du GPE calcule le nombre d'enfants apprenants et le nombre d'enfants scolarisés supplémentaires qui devraient résulter de l'apport d'un niveau donné d'intrants à l'échelle du Partenariat (fonds du GPE + financements intérieurs + aide publique au développement + gains d'efficacité estimés). Ces chiffres ne seront toutefois pas utilisés comme cibles dans le Cadre de résultats, qui établira les cibles des indicateurs correspondants des ODD pour 2025 en fonction des progrès escomptés en direction des cibles des ODD pour 2030. En effet, les cibles pour 2030 ont été déterminées suivant un processus intergouvernemental ayant une vaste adhésion et largement approuvé définissant ce qu'il est souhaitable d'accomplir. Le rapport sur les résultats donnera néanmoins lieu au suivi des chiffres du plaidoyer en faveur de l'investissement concernant l'apprentissage et le nombre d'enfants supplémentaires scolarisés en 2025, et rendra compte de ces derniers. Le rapport présentera également les statistiques annuelles du nombre d'enseignants formés, de salles de classe construites, de manuels scolaires distribués et d'autres réalisations

permises par les financements effectués à partir des données produites par le suivi de ces derniers.

## **Apport d'un complément aux données du Cadre de résultats sur les réalisations et les résultats des financements du GPE dans le Rapport sur les résultats**

7. Le cadre de SEA intègre plusieurs flux de suivi et d'évaluation complémentaires de manière à pouvoir déterminer les résultats produits par les financements du GPE. Premièrement, une opération de codage des financements en temps réel servira à recenser les résultats particuliers que les financements sont censés produire dans les axes prioritaires du GPE et à suivre les progrès obtenus durant la mise en œuvre au regard des résultats escomptés (à examiner avec les agents partenaires). Deuxièmement, une série commune de normes de suivi de la mise en œuvre et de la fin d'exécution des financements (à examiner avec les agents partenaires) permettra d'obtenir de plus amples informations normalisées sur les résultats des financements, notamment pour différents sous-groupes de bénéficiaires. Troisièmement, lorsque des interventions novatrices seront financées grâce à des financements du GPE, des évaluations devront être effectuées dans le contexte desdits financements (ce processus doit être piloté dans le nouveau modèle et dans les prochains ESPIG). Les données produites par ces flux de suivi et d'évaluation seront analysées et présentées dans les rapports annuels sur les résultats de manière à compléter les informations du Cadre de résultats. Les résultats des financements et processus du GPE seront de surcroît établis à l'issue d'examens systématiques des rapports de fin d'exécution des financements (basés sur une série de questions concernant la réalisation des objectifs et les résultats des financements) et d'examens périodiques du pacte mettant l'accent sur les progrès accomplis dans le cadre des réformes des politiques.

8. En conséquence, le GPE collectera, analysera et rendra compte des informations sur la contribution directe des subventions à la transformation du système du GPE aux résultats au niveau du système, parallèlement aux contributions des processus du Compact pour soutenir la transformation du système et les réformes politiques, les contributions de la subvention de capacité du système dans le renforcement des capacités des pays et celles des capacités stratégiques pour renforcer le modèle au niveau des pays. Ce processus générera également des données sur les résultats numériques des subventions du GPE, tels que les enfants atteints grâce aux subventions du GPE (ventilées par divers groupes de bénéficiaires, y compris les filles, les enfants handicapés, les réfugiés et les

PDI) et les résultats des subventions dans les domaines prioritaires tels que enfants soutenus pour l'apprentissage (dans le cadre des objectifs d'apprentissage). Le GPE communiquera également des données ventilées sur les types d'interventions financées au moyen de subventions du GPE dans les différents domaines prioritaires. Cette approche comprendra des informations sur le soutien aux systèmes d'information de gestion de l'éducation / systèmes d'évaluation de l'apprentissage, comme le prévoit le précédent cadre de résultats, mais l'étendra également à une analyse basée sur une typologie des interventions dans les domaines prioritaires du GPE 2025 (typologie en cours d'élaboration).

## **Mesure des progrès en direction de l'égalité des genres et de l'inclusion dans le Cadre de résultats**

9. L'égalité des genres et l'inclusion sont jugées hautement prioritaires dans le GPE 2025 et sont intégrées dans le cadre de SEA. En particulier, dans le Cadre de résultats, les indicateurs 5 et 9 examinent les progrès au niveau des pays ainsi que les résultats et les accomplissements produits par les financements du GPE, respectivement dans le contexte d'activités de planification et de suivi intégrant la notion de genre. L'indicateur 14 permet de suivre la proportion des STG du GPE qui atteignent leurs objectifs concernant l'égalité des genres. Tous les autres indicateurs seront ventilés par sexe, le cas échéant. La politique d'évaluation exige de surcroît que tous les financements du GPE donnent lieu à la présentation de données ventilées par sexe et évalue leur impact en ce domaine dans les rapports de fin d'exécution des financements.

10. Le Cadre de résultats mesure l'inclusion au moyen des indicateurs 5(ii)(c) et 8(ii)(c) qui permettent de déterminer si le cadre juridique garantit le droit à l'éducation et si les statistiques essentielles sur l'éducation sont ventilées par situation au regard du handicap. D'autres indicateurs au niveau du but seront décomposés par situation au regard du handicap si les données le permettent. L'indicateur 14 permet de surcroît de suivre la proportion des STG du GPE qui atteignent leurs objectifs d'inclusion. Le suivi des financements donnera également lieu à l'établissement de données sur le nombre de bénéficiaires directs des financements du GPE appartenant à des groupes vulnérables, notamment les enfants handicapés, les enfants déplacés dans leur pays/ réfugiés, les enfants non scolarisés.



## Annexe B : Cadre de résultats du GPE 2025

Le tableau 1 ci-après présente les indicateurs proposés pour le Cadre de résultats du GPE 2025 ainsi que les sources des données correspondantes.

**Tableau 1 :** Cadre de résultats du GPE 2025

N°	Axes prioritaires (en caractères gras) et autres domaines	Indicateur (Tous les indicateurs pertinents doivent être ventilés par situation de PPFC <sup>1</sup> , sexe, situation au regard du handicap et autres critères pertinents/pour lesquels des données sont disponibles)	Sources / disponibilité des données <sup>2</sup> , et notes
<p><b>But – Produire rapidement des résultats en matière d'accès, d'apprentissage et d'égalité des genres dans le secteur de l'éducation grâce à des systèmes éducatifs équitables, inclusifs et résilients, conçus pour le XXI<sup>e</sup> siècle</b></p> <p><b>Indicateurs de progrès sectoriels – alignés sur les indicateurs des ODD<sup>3</sup> (si possible) – référence pour 2020 + cible « escomptée » (sur la base des progrès requis pour atteindre les cibles des ODD d'ici 2030) pour 2025 pour les indicateurs des ODD. Les références doivent être établies en octobre 2021.</b></p>			
1	<b>AP1 : Accès ; PA2 Apprentissage précoce</b>	(Basé sur l'ODD 4.2.5) : Proportion de pays dotés d'un cadre juridique garantissant au moins une année d'éducation préscolaire gratuite et obligatoire	Source des données : ISU
2	<b>AP1 : Accès ; PA2 Apprentissage précoce ; AP4 : Égalité des genres</b>	ODD 4.2.2 : Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe	Source des données : ISU

<sup>1</sup> Pays partenaires touchés par la fragilité et les conflits. Tous les indicateurs pertinents sont ventilés en fonction de la situation au regard de la fragilité et des conflits.

<sup>2</sup> Les indicateurs des ODD et ceux établis sur la base des données de l'UNICEF font intervenir des estimations du nombre de pays pour lesquels des données sont disponibles, parmi les 76 partenaires du GPE qui ont communiqué des données au moins une fois sur la période 2014- 2019. Ce nombre varie selon le cycle d'enseignement et le niveau de ventilation. Le Cadre de résultats vise à saisir les résultats des 76 pays actuellement membres du Partenariat. [Lien renvoyant aux pays membres du Partenariat](#)

<sup>3</sup> Les indicateurs des ODD sont numérotés conformément à la classification de l'[ISU UNESCO \(voir le lien renvoyant à la page Web\)](#)

N°	Axes prioritaires (en caractères gras) et autres domaines	Indicateur (Tous les indicateurs pertinents doivent être ventilés par situation de PPFC <sup>1</sup> , sexe, situation au regard du handicap et autres critères pertinents/pour lesquels des données sont disponibles)	Sources / disponibilité des données <sup>2</sup> , et notes
3	<b>AP1 : Accès</b> ; AP4 : Égalité des genres	i) ODD 4.1.3 Taux bruts d'admission en dernière année d'études (cycle primaire, premier cycle du secondaire), par sexe ii) ODD 4.1.4 : Proportion d'enfants non scolarisés : a) en âge de fréquenter le primaire ; b) en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire ; c) en âge de fréquenter le deuxième cycle du secondaire, par sexe, lieu et milieu socioéconomique	i) Source des données : ISU ii) Source des données : ISU (sur la base des données d'enquêtes auprès des ménages)
4	<b>AP3: Équité, efficacité et volume du financement intérieur</b>	(i) <i>Volume du financement intérieur</i> : Proportion de pays dont les dépenses publiques d'éducation augmentent de 20% ou plus en pourcentage des dépenses publiques totales (ii) (a) Proportion de pays où l'équité, l'efficacité et le volume du financement national pour l'éducation sont évalués; b) Proportion de pays qui progressent face aux défis identifiés en matière d'équité, d'efficacité et de volume de financement national pour l'éducation	(i) Source des données: documents du budget national compilés par le GPE (ii) Source des données: Évaluation de l'équité, de l'efficacité et du volume des financements nationaux (a) dans le cadre du processus d'élaboration du Pacte de partenariat (b) lors des examens périodiques du Pacte de partenariat
5	<b>AP4 : Égalité des genres</b> ; AP5 : Inclusion ; AP8 : Forte capacité organisationnelle	i) Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou vivant en union libre avant l'âge de 18 ans ; ii) a) Proportion de pays dans lesquels la planification et le suivi intégrant la notion de genre sont évalués ; b) Proportion de pays réalisant des progrès en vue de l'élimination des obstacles aux activités de planification et de suivi intégrant la notion de genre ; c) Proportion de pays poursuivant des activités de planification et de suivi intégrant la notion de genre et dotés d'un cadre juridique garantissant à tous les enfants le droit à l'éducation	i) Source des données : <a href="#">UNICEF</a> (sur la base des données d'enquêtes auprès des ménages) ; ii) Source des données : évaluation des activités de planification et de suivi sectoriel intégrant la notion de genre (a) et (c) dans le cadre du processus d'élaboration d'un pacte de partenariat, (b) lors des examens périodiques du pacte de partenariat

N°	Axes prioritaires (en caractères gras) et autres domaines	Indicateur (Tous les indicateurs pertinents doivent être ventilés par situation de PPFC <sup>1</sup> , sexe, situation au regard du handicap et autres critères pertinents/pour lesquels des données sont disponibles)	Sources / disponibilité des données <sup>2</sup> , et notes
6	<b>AP6: Apprentissage;</b> <b>AP4: Égalité des genres</b>	ODD 4.1.1: Proportion d'enfants et de jeunes: (a) dans les niveaux 2/3; (b) à la fin du primaire; et (c) à la fin du premier cycle du secondaire, atteindre au moins un niveau minimum de compétence en (i) lecture et (ii) mathématiques, par sexe	Source de données: UIS
7	<b>AP7: Enseignement de qualité</b> ; AP4 : Égalité des genres ;	i) ODD 4.c.1 Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire ; b) le cycle primaire ; c) le premier cycle du secondaire ; d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné, par sexe  ii) Proportion de pays dans lesquels la qualité de l'enseignement est évaluée	i) Source des données : ISU  ii) Source des données : compilation du Secrétariat du GPE basée sur les évaluations réalisées par les pays [peuvent dans certains cas être obtenues dans le contexte du prérequis concernant l'évaluation de la disponibilité et de l'utilisation des données et des éléments factuels]
8	<b>AP8 : Forte capacité organisationnelle</b> ; AP4 : Égalité des genres ; AP5 : Inclusion ;	i) Proportion de pays communiquant les résultats obtenus pour les indicateurs internationaux de l'éducation à l'ISU ;  ii) a) Proportion de pays dans lesquels la disponibilité et l'utilisation de données et des éléments factuels sont évalués ; b) Proportion de pays affichant des progrès au regard des obstacles recensés en ce qui concerne à la disponibilité et à l'utilisation des données et des éléments factuels ; c) Proportion de pays dans lesquels la disponibilité et l'utilisation de données et des éléments factuels sont évalués qui présentent les principales statistiques relatives à l'éducation ventilées en fonction de la situation des enfants au regard du handicap  iii) a) Proportion de pays dans lesquels la coordination sectorielle est évaluée ; b) Proportion de pays affichant des progrès au regard	i) Source des données : ISU [y compris les données communiquées sur les acquis scolaires]  ii) Source des données : évaluation de la disponibilité et de l'utilisation de données et de éléments factuels (a) et (c) dans le cadre du processus d'élaboration d'un pacte de partenariat, (b) lors des examens périodiques du pacte de partenariat  iii) Source des données : évaluation de la coordination sectorielle (a) dans le cadre du processus d'élaboration d'un pacte de partenariat, (b) lors des examens périodiques du pacte de partenariat (c) suivi du Secrétariat du GPE

N°	Axes prioritaires (en caractères gras) et autres domaines	Indicateur (Tous les indicateurs pertinents doivent être ventilés par situation de PPFC <sup>1</sup> , sexe, situation au regard du handicap et autres critères pertinents/pour lesquels des données sont disponibles)	Sources / disponibilité des données <sup>2</sup> , et notes
		des obstacles recensés en ce qui concerne la coordination sectorielle ; c) Proportion de groupes locaux des partenaires de l'éducation comprenant des organisations de la société civile/des associations d'enseignants	
<p align="center"><b>Objectif au niveau des pays n°1 – Intégrer davantage la notion de genre à la planification et l'élaboration des politiques pour produire un impact à l'échelle des systèmes</b></p> <p align="center"><b>INDICATEURS DES LEVIERS DU GPE AU NIVEAU DES PAYS –référence proposée pour la performance : 75 % pacte ; 80 % financements du GPE</b></p>			
9	<b>AP4 : Égalité des genres ; AP8 : Forte capacité organisationnelle</b>	<p>i) Proportion de pays mettant en œuvre des réformes [liées aux allocations du GPE] dans le cadre du <i>prérequis de planification et de suivi sectoriels</i> intégrant la notion de genre, ainsi que défini dans leur pacte de partenariat</p> <p>ii) Proportion de financement pour le renforcement des capacités du système dans le cadre desquels les « <i>activités de planification et de suivi intégrant la notion de genre</i> » se déroule de la manière prévue</p>	<p>i) Source des données : Secrétariat du GPE sur la base du suivi du pacte et d'examens périodiques. L'évaluation de la mise en œuvre des réformes doit prendre en compte le fait que le financement complémentaire a été utilisé ou non</p> <p>ii) Source des données : suivi de la mise en œuvre et de l'achèvement des financements pour le renforcement des capacités du système</p>
<p align="center"><b>Objectif au niveau des pays n°2 – Coordonner les interventions et les financements pour permettre des changements transformationnels</b></p> <p align="center"><b>INDICATEURS DES LEVIERS DU GPE AU NIVEAU DES PAYS performance benchmark proposed : 75% compact ; 80% GPE grants</b></p>			
10	<b>AP8 : Forte capacité organisationnelle</b>	<p>i) Proportion de pays mettant en œuvre des réformes [liées aux allocations du GPE] dans le cadre du <i>prérequis de coordination sectorielle</i>, ainsi que défini dans leur pacte de partenariat</p> <p>ii) Proportion de financements pour le renforcement des capacités du système dans le cadre desquels les activités relevant du guichet</p>	<p>i) Source des données : Secrétariat du GPE sur la base du suivi du pacte et d'examens périodiques. L'évaluation de la mise en œuvre des réformes doit prendre en compte le fait que le financement complémentaire a été utilisé ou non</p>

N°	Axes prioritaires (en caractères gras) et autres domaines	Indicateur (Tous les indicateurs pertinents doivent être ventilés par situation de PPFC <sup>1</sup> , sexe, situation au regard du handicap et autres critères pertinents/pour lesquels des données sont disponibles)	Sources / disponibilité des données <sup>2</sup> , et notes
		« mobilisation d'une action concertée et de financements » se déroulent comme prévu	ii) Source des données : suivi de la mise en œuvre et de l'achèvement des financements pour le renforcement des capacités du système
11	<b>AP3 : Volume, équité et efficacité des financements nationaux</b>	i) Proportion de pays mettant en œuvre des réformes [liées aux allocations du GPE] dans le cadre du « <i>prérequis du volume de l'équité et de l'efficacité des financements nationaux</i> », ainsi que défini dans leur pacte de partenariat	i) Source des données : Secrétariat du GPE sur la base du suivi du pacte et d'examens périodiques. L'évaluation de la mise en œuvre des réformes doit prendre en compte le fait que le financement complémentaire a été utilisé ou non
12	<b>AP3 : Volume, équité et efficacité des financements nationaux</b>	Proportion de financements du GPE : a) alignés sur les systèmes nationaux et b) appliquant des modalités de financement harmonisées	Source des données : Secrétariat du GPE (données sur les financements)
13	<b>AP8 : Forte capacité organisationnelle</b>	i) Proportion de pays mettant en œuvre des réformes [liées aux allocations du GPE] dans le cadre du « <i>prérequis des données et des éléments factuels</i> », ainsi que défini dans leur pacte de partenariat ii) Proportion de financements pour le renforcement des capacités du système dans le cadre desquels les activités visant à « <i>adapter et apprendre pour obtenir des résultats à grande échelle</i> » se déroulent comme prévu	i) Source des données : Secrétariat du GPE sur la base du suivi du pacte et d'examens périodiques. L'évaluation de la mise en œuvre des réformes doit prendre en compte le fait que le financement complémentaire a été utilisé ou non ii) Source des données : suivi de la mise en œuvre et de l'achèvement des financements pour le renforcement des capacités du système
<b>Objectif au niveau des pays n°3 – Renforcer les capacités, adapter et apprendre pour mettre en œuvre et promouvoir des résultats à grande échelle</b> <b>INDICATEURS DES LEVIERS DU GPE AU NIVEAU DES PAYS – 80 % des financements du GPE</b>			
14	<b>Ensemble des axes prioritaires</b>	i) Proportion de <b>financements pour la transformation du système</b> a) atteignant des objectifs déterminés durant la mise en œuvre (la	Source des données (i et ii) : Secrétariat du GPE : suivi et achèvement des opérations de financement

N°	Axes prioritaires (en caractères gras) et autres domaines	Indicateur (Tous les indicateurs pertinents doivent être ventilés par situation de PPFC <sup>1</sup> , sexe, situation au regard du handicap et autres critères pertinents/pour lesquels des données sont disponibles)	Sources / disponibilité des données <sup>2</sup> , et notes
		<p>méthodologie doit prendre en compte les montants décaissés/utilisés et les progrès en direction des objectifs) ; b) atteignant les objectifs à la fin de la période couverte par le financement (par axe prioritaire) :</p> <p><b>AP1</b> : accès; <b>AP2</b> : Apprentissage précoce; <b>AP3</b> : Équité, efficacité et volume du financement intérieur; <b>AP4</b> : Égalité des genres; <b>AP5</b> : Inclusion; <b>AP6</b> : Apprentissage; <b>AP7</b> : Enseignement de qualité; <b>AP8</b> : Forte capacité organisationnelle</p> <p>ii) Proportion de financements comportant une composante d'Accélérateur de l'éducation des filles dans le cadre desquels cette composante avait atteint son objectif à la fin de la période couverte par le financement</p>	<p>Notes : i) b) exige le suivi des progrès à la fin de la période couverte par le financement au niveau des objectifs (ces derniers sont affectés aux axes prioritaires au début du projet). Données provenant des rapports de suivi et de fin d'exécution [Les données devant être présentées seront examinées avec les agents partenaires]</p> <p>[Nombre d'enfants atteints, de manuels scolaires distribués, d'enseignants formés, de salles de classe construites et d'autres réalisations permises par les financements– ces chiffres seront suivis et communiqués dans le rapport sur les résultats mais ne constituent pas des indicateurs du Cadre de résultats]</p>
<p><b>Objectif intermédiaire – Mobiliser les partenaires et les ressources à l'échelle mondiale et nationale pour obtenir des résultats durables</b>  <b>INDICATEURS DES LEVIERS DU GPE AU NIVEAU MONDIAL – les jalons, les références de performance et cibles seront établies à une date ultérieure</b></p>			
15	<b>Partenariat d'apprentissage</b>	Nombre de cas d'adoption de travaux de recherche, de connaissances et d'innovation dans les domaines de la formulation ou de la mise en œuvre des politiques au niveau des pays appuyés par le KIX-	Source des données : Partage de connaissances et d'innovation (KIX), Cadre de résultats, association des indicateurs 2.2.1, 2.41 et 2.5.1 [jalons et cibles]
16	<b>Partenariats stratégiques</b>	<p>i) nombre de pays membres du GPE bénéficiant des nouveaux partenariats stratégiques mobilisés</p> <p>ii) Proportion des capacités stratégiques mobilisées par le GPE atteignant leurs objectifs</p> <p>iii) Montant supplémentaire de cofinancement mobilisé grâce aux mécanismes de financement novateurs du GPE</p>	(i, ii et iii) Source des données : Secrétariat du GPE [jalons/référence de performance + cibles]
17	<b>Plaidoyer</b>	Nombre de pays dans lequel la société civile a influencé la planification, le dialogue sur l'action à mener et le suivi des activités	i) Source des données : L'Éducation à voix haute, indicateur 1.1 du Cadre de résultats [jalons et cibles]

N°	Axes prioritaires (en caractères gras) et autres domaines	Indicateur (Tous les indicateurs pertinents doivent être ventilés par situation de PFFC <sup>1</sup> , sexe, situation au regard du handicap et autres critères pertinents/pour lesquels des données sont disponibles)	Sources / disponibilité des données <sup>2</sup> , et notes
		dans le cadre de projets financés par le fonds L'Éducation à voix haute	
18	<b>Financement</b>	Pourcentage et montant cumulé des engagements des bailleurs de fonds auxquels ces derniers ont donné suite	Source des données : Secrétariat du GPE [cible]

**Appendices complémentaires [accessibles à partir du portail de la gouvernance](#) :**

*Appendice 1* : Recommandations du Comité de référence technique constitué pour le Cadre de résultats, et retours d'information des consultations ;

*Appendice 2* : Principes de base du Cadre de résultats du GPE 2025 établis à partir des enseignements tirés du Cadre de résultats de 2020 ;

*Appendice 3* : Couverture des axes prioritaires du GPE 2025 par le Cadre de résultats et d'autres mécanismes de SEA ;

*Appendice 4* : Recoupement des indicateurs des Cadres des résultats du GPE 2020 et du GPE 2025 ;

*Appendice 5* : Disponibilité de données pour les indicateurs de l'ISU/UNICEF proposés au niveau du But.